



PROCÈS VERBAL

Assemblée Générale Annuelle Club de Sauvage Côtier de l'Horizon - Lège-Cap Ferret

Vendredi 21 octobre 2022 à 18h30

Bureau des Associations - 70, avenue de la Mairie – 33950 Lège-Cap Ferret

[Retour Sommaire](#)

MEMBRES PRESENTS

NOM Prénom	État
VOIR FEUILLE EMARGEMENT	

MEMBRES REPRESENTES

NOM Prénom	Représenté par NOM Prénom
CHEMINAUD Julien	COLLEDANI Fred
CHEMITTE Elsa	TROQUE Pascal
CORNUAUD Nicolas	LENCOU Pascal
DOUAY Sébastien	CARBONNIERE Francis
MEYFRET Raphaël	NANCEAU Mathieu

INVITÉS

NOM Prénom	État
NÉANT	Présente

PIECE(S) JOINTE(S)

[Retour Sommaire](#)

- Feuille d'émargement ;

SOMMAIRE

MEMBRES PRESENTS	1
MEMBRES REPRESENTES	1
INVITÉS.....	1
PIECE(S) JOINTE(S).....	1
SOMMAIRE	2
PREAMBULE.....	2
ORDRE DU JOUR.....	3
COMPTE-RENDU	3
1. Résolution n°1 : Bilan de la saison écoulée - Approbation du rapport d'activité et du rapport moral 2021/2022 ;.....	3
2. Résolution n°2 : Bilan budgétaire - Approbation du budget pour l'exercice 2021 (Élection de 2 vérificateurs aux comptes) ;	5
3. Résolution n°3 : Élection de nouveaux membres au Comité Directeur – Approbation de la composition du Comité Directeur ;	6
4. Résolution n°4 : Politique Générale du Club pour la saison 2022/2023 ;.....	7
5. Résolution n°5 : Budget prévisionnel - Approbation de la Politique Budgétaire du Club ;.....	12
QUESTIONS DIVERSES	13

PREAMBULE

[Retour Sommaire](#)

Après avoir souhaité la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes, Fred COLLEDANI ouvre la séance. Celui-ci fait le point des membres présents et excusés et des procurations reçues. Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut donc valablement voter les résolutions présentées à l'ordre du jour.

Cette Assemblée Générale fait suite à la réunion préparatoire du Comité Directeur en date du 30 septembre 2022.

La réunion sera suivie de discussions libres autour d'un pot convivial.

ORDRE DU JOUR

[Retour Sommaire](#)

L'ordre du jour ci-après est présenté :

- **Résolution n°1** : Bilan de la saison écoulée - Approbation du rapport d'activité et rapport moral 2021/2022 ;
- **Résolution n°2** : Bilan budgétaire - Approbation du budget pour l'exercice 2021 (Élection de 2 vérificateurs aux comptes) ;
- **Résolution n°3** : Élection de nouveaux membres au Comité Directeur – Approbation de la composition du Comité Directeur ;
- **Résolution n°4** : Politique Générale du Club pour la saison 2022/2023 - Approbation de la Politique Générale du Club ;
- **Résolution n°5** : Budget prévisionnel – Approbation de la Politique Budgétaire du Club ;
- **Questions diverses.**

COMPTE-RENDU

Résolution n°1 : Bilan de la saison écoulée - Approbation du rapport d'activité et du rapport moral 2021/2022 ;

[Retour Sommaire](#)

La saison 2021/2022 a permis au Club de recenser 132 licenciés (contre 89 l'an passé) auxquels il convient d'ajouter 30 élèves des établissements scolaires licenciés UNSS. Les activités ci-après, organisées par le Club au profit de ses adhérents, ont été assurées :

Secourisme :

- PSC : 37 ;
- FI PSE 1 : 0 – Annulé par manque d'effectif - 3 candidats formés à l'extérieur ;
- FI PSE 2 : 0 – Annulé par manque d'effectif - 3 candidats formés à l'extérieur ;
- FC PSE : 36 (15 PSE 1 + 21 PSE 2) ;

BNSSA :

- FI BNSSA : 4 ;
- FC BNSSA : 5 ;
- Examen BNSSA : Dimanche 3 avril 2022 Piscine Andernos.

SSAL :

- FI SSAL : 8 ;
- Option Pilotage : 8.

Formation Cadres FFSS :

- FI FoFo FFSS Dinard (Formateur de Formateurs) : 1 (Fred Colledani)
- FI Fo SAMN Biarritz (Formateur Sauvetage Aquatique Milieu Naturel) : 1 (Fred Colledani)

Recyclage Cadres FFSS :

- FC FoPS FFSS CD 33 Villenave : 2 (Pascal Lencou, Jonathan Cugnière) ;
- FC FoFo FFSS Biarritz : 2 (Fred Fekkar, Fred Colledani) ;

Stage Prépa Sélections Milieu Naturel :

- 1 stage de 5 jours avec 5 stagiaires en avril 2022 ;

Section Adultes Loisir – Sport Utile (École de l’Océan et du Sauvetage Côtier) :

- 1 seul stagiaire payant (Casadamont Matthieu) sur séquence de printemps et 2 cadres bénévoles (Julien et Jim)

Manifestations :

- 5 septembre 202 : Forum Associations LCF ;
- 4 décembre 2021 : Téléthon LCF ;
- 12 mai 2022 : Red Days Keller Williams plage de l’Horizon ;
- 21 mai 2022 : Petit-déjeuner Maire Claouey ;
- 3 juin 2022 : Trophée des Sports NBA Arès ;
- 9 juillet 2022 : Fête de la Mer et des Littoraux ;
- 4 septembre 2022 : Forum Associations LCF ;

Réunions :

- 3 septembre 2021 : CoDir ;
- 9 septembre 2021 : Réunion Mairie (A. Pinchedez) ;
- 15 octobre 2021 : AG 2021 ;
- 31 janvier 2022 : Réunion Mairie (A. Pinchedez + DGA Montouroy) ;
- 18 mars 2022 : Rencontre Surf Club Presqu’île + Mairie (A. Pinchedez + Xavier + Stéphan G.) ;
- 20 mai 2022 : CoDir ;
- 25 août 2022 : Réunion Mairie Prépa Forum Assos ;
- 2 septembre 2022 : Réunion Mairie Prépa Forum Assos ;
- 19 septembre 2022 : Réunion Mairie (A. Pinchedez) ;
- 21 septembre 2022 : Réunion Mairie Prépa Téléthon (A. Pinchedez) ;
- 30 septembre 2022 : CoDir ;

Prestations :

- Grand Lebrun plage de l'Horizon : 3 juin 2022 ;
- Saint Bruno Natation Mimbeau + Stade Rugby : 22 juin 2022 ;

Découverte Sauvetage Scolaires :

- 5 mercredis de septembre/octobre 2021 : 12 élèves La Sauque ;
- 5 mercredis de mai/juin 2022 : 12 élèves La Sauque ;

Sécurités Nautiques :

- Compétition Surf Lacanau : 2 BNSSA (Mathieu + Picoche) ;
- Traversée Bx Nage 5 juin 2022 : 1 BNSSA (Maxime ?).

École Estivale :

- 32 stagiaires sur 5 semaines (voir bilan détaillé) ;

Le bilan d'activité de l'École de Sauvetage Estivale reste stable malgré l'effort de communication réalisé en amont mais l'objectif en termes d'image et de communication est malgré tout atteint.

Ce bilan d'activité général est en progression par rapport aux années passées. Toutefois, la concurrence des organismes de formation qui s'installent sur le Nord-Bassin et l'absence de locaux sont un frein puissant à notre développement.

Le rapport d'activité et le rapport moral sont soumis au vote de l'Assemblée et APPROUVÉS A L'UNANIMITÉ

VOTES	Contre 0	Abstention 0	Pour 11	R1 : Approuvée à l'unanimité
--------------	-----------------	---------------------	----------------	-------------------------------------

Résolution n°2 : Bilan budgétaire - Approbation du budget pour l'exercice 2021 (Élection de 2 vérificateurs aux comptes) ;

[Retour Sommaire](#)

Deux vérificateurs aux comptes sont désignés avec l'approbation unanime de l'Assemblée Générale :

- Mathieu NANCEAU ;
- Francis CARBONNIERE.

Le Bilan budgétaire 2021 est présenté à l'assemblée. Un exemplaire papier détaillé, consultable par tous les membres présents, est soumis à l'observation attentive des vérificateurs aux comptes pour avis et validation.

Ce bilan fait apparaître, pour la structure Club, un solde « Dépenses/Recettes » positif avec un excédent de 2430,00€ au 31 décembre 2021.

Cette présentation est complétée par un document de synthèse reprenant les éléments du bilan financier 2021 selon une organisation comptable différente et plus pédagogique :

- Dépenses et recettes d'investissement ;
- Dépenses et recettes de fonctionnement.

Il est rappelé que, contrairement aux dépenses d'investissement, les dépenses de fonctionnement sont très difficilement compressibles, se pérennisent d'une année sur l'autre et augmentent au fur et à mesure du développement du Club. Il convient donc d'y veiller et de les limiter sans empêcher le développement contrôlé de l'association.

Le budget réalisé pour l'exercice 2021 est soumis au vote de l'Assemblée et **APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ**

VOTES	Contre 0	Abstention 0	Pour 11	R2 : Approuvée à l'unanimité
--------------	-----------------	---------------------	----------------	-------------------------------------

Résolution n°3 : Élection de nouveaux membres au Comité Directeur – Approbation de la composition du Comité Directeur ;

[Retour Sommaire](#)

Les membres ci-après ont fait acte de candidature pour intégrer le Comité Directeur :

- Julien CHEMINAUD ;
- Mathieu NANCEAU ;

Pour des raisons personnelles diverses, 2 membres du Comité Directeur se sont mis, malgré eux, en retrait du fonctionnement du Club et n'ont pas renouvelé leur engagement pour la saison 2022/2023 :

- Damien MAZAT ;
- Jules MERLE-GOMEZ ;

Ces derniers seront donc provisoirement mis en marge du Comité Directeur jusqu'à qu'ils manifestent leur souhait de le réintégrer.

Après présentation des nouveaux candidats et discussion autour des conditions d'exercice, ces diverses candidatures sont soumises à l'appréciation de l'Assemblée Générale.

Le nouveau Comité Directeur est donc composé comme suit :

- Francis CARBONNIERE ;
- Fred COLLEDANI ;
- Julien CHEMINAUD
- Sébastien DOUAY ;
- Pascal LENCOU
- Raphy MEYFRET ;
- Mathieu NANCEAU
- Sam TESTARD ;
- Pascal TROQUE.

La composition du Comité Directeur est soumise au vote de l'Assemblée et **APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ**

VOTES	Contre 0	Abstention 0	Pour 11	R3 : Approuvée à l'unanimité
--------------	-----------------	---------------------	----------------	-------------------------------------

Résolution n°4 : Politique Générale du Club pour la saison 2022/2023 ;

[Retour Sommaire](#)

Les orientations du Club pour la saison 2022/2023, préparées et validées par le Comité Directeur du 30 septembre 2022, sont présentées en séance.

Au regard du bilan d'activité 2021/2022 (Résolution n° 1 ci-dessus) et dans les conditions exprimées par le Comité Directeur, il est proposé de poursuivre le développement du Club selon les axes suivants :

Les adhésions sont reconduites comme suit :

- Adhésion individuelle : Tarif unique de 100,00€ permettant d'obtenir la licence FFSS, l'accès aux créneaux piscine du dimanche matin (entraînement libre) et des tarifs préférentiels sur toutes nos formations et prestations ;
- Adhésion Cadres/Dirigeants/Bénévoles : 50,00€ permettant l'accès, gratuit (cadres diplômés) ou avec tarifs préférentiels (cadres non diplômés), à toutes les activités du Club sous réserve de participation à leur encadrement.

Les campagnes d'adhésion en ligne correspondantes sont ouvertes via le Site Web du Club. Il est rappelé que la détention d'un certificat médical de moins de 3 mois (format numérisé) est indispensable préalablement à la première adhésion en ligne puis tous les 3 ans.

Le questionnaire de santé annuel, dispensant du certificat médical, n'a toujours pas été activé.

Après concertation de l'Assemblée, les dispositions suivantes sont arrêtées :

1) Formation au BNSSA :

Sam TESTARD renouvelle son engagement pour 2022/2023 et confirme sa disponibilité pour l'animation de cette formation pour la saison prochaine dans les mêmes conditions.

Compte-tenu de la concurrence sur ce type de formation sur le secteur du Nord-Bassin et des difficultés à rassembler un nombre suffisant de candidats, il est opportun de rendre la prestation plus attractive en proposant des packages BNSSA/PSE :

- Coût actuel du BNSSA : 360€ ;
- Coût actuel du PSE 1 : 220€ ;
- Coût actuel du PSE 2 : 200€ ;
- Coût actuel Formation Continue PSE : 62€ ;

Voici ce qui est proposé :

- Package BNSSA + PSE 1 : 450€ (au lieu de 580€) ;
- Package BNSSA + PSE 1 + PSE 2 : 590€ (au lieu de 780€) ;
- Package BNSSA + FC PSE : 390€ (au lieu de 422€) ;

Un stage BNSSA sera également proposé pendant les vacances scolaires d'hiver aux mêmes tarifs (voir ci-dessus) pour les non inscrits et à 120€ pour les inscrits d'octobre à avril.

2) Formations au secourisme :

Les formations au Secourisme sont également reconduites selon les dispositions suivantes :

- Formation initiale PSE 1 : 2 week-ends et 1 samedi en janvier/février au tarif de 220€ ;
- Formation initiale PSE 2 : 4 jours pendant les vacances scolaires de printemps au tarif de 200€ ;
- Deux sessions de recyclage PSE (6h00) dans le courant des mois d'avril/mai et une journée supplémentaire au profit des Écoles de Surf dans le courant du mois de mai au tarif de 62,00€ (45,00€ pour les licenciés FFSS et 35,00€ pour les adhérents).

Ces différentes sessions de Secourisme auront lieu à Lège bourg. Un effectif de 6 candidats minimum par session est requis pour pouvoir les maintenir.

La formation au BNSSA est ouverte du dimanche 25 septembre 2022 au dimanche 9 avril 2023. Examen le lundi 10 avril 2023 (lundi de Pâques) à la piscine d'Andernos.

3) Formations SSAL :

Dans la mesure des possibilités logistiques et d'encadrement, une session SSAL et de Formateur SSAL (passerelle) sera proposée en septembre 2023 aux mêmes conditions que l'an passé.

Le Club est également en train de se positionner pour l'organisation de MAC SSAL et FoSAMN au profit de fonctionnaires de la Police Nationale au printemps 2023.

4) Stage Milieu Naturel :

Sous réserve d'un encadrement disponible, un stage de préparation aux sélections des sauveteurs en milieu naturel sera proposé pendant les vacances de printemps aux conditions habituelles.

5) Séquences pédagogiques scolaires :

Le Club reconduit la formule de l'an passé les mercredis après-midi de septembre et octobre avec le lycée de La Sauque à La Brède.

Malgré les efforts déployés depuis 5 ans, aucun contact positif n'a pu être établi avec les établissements scolaires du secteur (Lège et Andernos) dans la perspective d'une convention. En effet, les Associations Sportives Scolaires UNSS exigent la gratuité totale de la prestation ce qui n'est pas envisageable pour notre Club ni souhaitable pour les participants concernés. De nouvelles démarches doivent donc être mises en œuvre en s'appuyant notamment sur les élus de ces communes en charge des établissements scolaires.

6) École de l'Océan et du Sauvetage Côtier :

Mathieu NANCEAU confirme sa disponibilité pour animer cette Section qui évolue considérablement.

Les entraînements ont lieu au Grand Crohot les week-ends dès la mi-septembre 2022 en continu jusqu'à mi-juin 2023. Cela représente 35 ou 36 créneaux d'entraînement possibles sur la période.

Le coût de la prestation, incluant la licence FFSS, s'établit à 300€ pour l'année. Un tarif dégressif est appliqué à partir du mois de janvier à raison de 13€ par séance restante.

Des remises de 20% sont appliquées sur ces tarifs au profit de nos partenaires.

Un pack de 10 séances, au tarif de 120€, est également mis en place pour favoriser la découverte de l'activité ou pour les Sauveteurs qui souhaitent préparer les épreuves de sélection en milieu naturel. Un mode de suivi individualisé et dématérialisé des séances réalisées a été mis en place via Google Drive.

La Section dispose de 4 bouées-tube et d'un filin fournis par le Club.

Pour les entraînements au Paddle-board et au Rescue-board et à l'initiative de l'encadrement lorsque les conditions sont réunies, l'animateur organise son entraînement plage de l'Horizon au Cap Ferret.

Il est précisé que les participants « saison entière » ont accès au créneau piscine le dimanche matin de 8h00 à 10h00 en entraînement libre.

Nouveauté : Les mineurs disposant d'un niveau suffisant en natation (attestation à fournir) peuvent être admis. Lors des premières séances (après inscription et paiement) ces derniers sont évalués et doivent être accompagnés d'un représentant légal ou adulte responsable présent sur place. En cas de niveau insuffisant la prestation est remboursée (hors frais de licence/assurance) déduction faite des séances réalisées à raison de 13€/séance.

7) Séances d'essai BNSSA et École de l'Océan :

Les candidats potentiels souhaitent effectuer des séances d'essai pour le BNSSA ou pour l'École de l'Océan. Pour des raisons de couverture en cas d'accident, il est convenu de donner accès à une séance d'essai sous conditions préalables :

- Transmission de la fiche d'inscription en bonne et due forme ;
- Détention effective de la licence/assurance FFSS en cours de validité ;
- Virement bancaire préalable d'un montant de 20€ à valoir sur l'inscription définitive et non remboursable.

A défaut, les candidats potentiels peuvent toujours assister aux séances en observateurs à l'exclusion de toute pratique.

8) Formation de Formateur Premiers Secours :

Le CD33 FFSS devrait proposer une formation de Formateur Premiers Secours sur plusieurs week-ends. Les cadres du Club intéressés peuvent postuler. Le Club participera au financement partiel de la formation a posteriori sous réserve d'un encadrement effectif à la demande du Club (recyclage et/ou formation PSE). Le Bureau Exécutif déterminera les conditions précises de financement.

9) Section Découverte Sauvetage Côtier « Enfants de la Commune LCF » :

Il est proposé la mise en place d'une Section Sauvetage Côtier et Secourisme au profit des jeunes enfants scolarisés sur la Commune (primaires).

L'idée serait d'initier les jeunes enfants aux premières techniques de Sauvetage en milieu totalement sécurisé (très faible profondeur) et de les sensibiliser aux gestes de Premiers-Secours.

Les séances auront lieu les mercredis après-midi des mois de mai/juin (2023) puis septembre/octobre 2023 (4 à 6 mercredis par séquence). Les entraînements auront lieu côté Bassin (Mimbeau, Piquey, Claouey, St Brice, au choix de l'encadrement) lorsque les conditions sont réunies (marées, météo, ...) et en salle pour le Secourisme (Stade rugby, Carré Sauveteurs, Mairies, Ecoles, ...).

Le groupe se limitera, pour l'instant, à 8 participants par séquence. Le tarif est fixé à 60€/participant + 20€ de licence FFSS soit 80€ au total par séquence.

S'agissant du transport, trois options sont posées :

- **Option A** : rendez-vous donné aux parents sur le lieu même de pratique avec les possibilités de covoiturage habituelles via un groupe WhatsApp ;
- **Option B** : mise à disposition d'un minibus par la Mairie. Les parents amènent les enfants à un point de rendez-vous central à Lège Bourg et les récupèrent au même endroit après la séance. Le minibus sera pris en charge par un cadre désigné ;
- **Option C** : L'encadrement dispose de véhicules adaptés pour le transport éventuel des enfants dans les mêmes conditions.

S'agissant du matériel et prérequis la Section disposera des matériels suivants :

- 4 bouées-tube ;
- 4 nipper-boards Mousse 8'10 Wetiz ;
- 4 nipper-boards rescue 8'10 gonflables ;
- Si besoin, 3 nipper-boards 6'6 Mousse.

Ces matériels seront réintégrés à l'École Estivale dès la fin de la séquence pédagogique.

Les participants doivent se doter d'une combinaison néoprène intégrale (50 à 60€) et d'un certificat médical. L'attestation de « Savoir Nager » est demandée.

L'intégration des palmes fera l'objet d'une évaluation à l'issue de la première séquence au printemps 2023.

S'agissant de la communication autour de ce projet, l'animateur de la Section s'occupe de la communication auprès des parents et des 3 écoles primaires de la Commune dès la rentrée dans la perspective de recueillir les 8 candidatures avant le printemps.

10) Développement des activités Surfboat et Surfski :

Le Club a reçu 2 Surfskis de la société OceanPerf et doit acheter un Surfboat au Biarritz Sauvetage Côtier prochainement.

A défaut d'autres possibilités, les Surfskis sont actuellement stockés au container plage de l'Horizon. Le stockage du Surfboat n'est pas défini.

Des contacts ont été établis avec le Club Nautique de Claouey pour un éventuel stockage sur place moyennant des contreparties qui restent à définir (ex : Formation PSC1 des Cadres et dirigeants du Club Nautique, Tarifs préférentiels sur nos prestations, Sécurités Nautiques, Participation évènements,).

A l'issue, le Comité Directeur proposera des modalités de mise en place de Sections Surfski et Surfboat au sein du Club sachant que le lieu de stockage sera déterminant pour en définir l'organisation.

11)Convention BNSSA Union Saint Bruno :

La convention avec la Section Nautique de l'Union Saint Bruno Bordeaux est reconduite. Après concertation avec les responsables, il est convenu de leur proposer une session PSE 1 spécifique du lundi 13 au vendredi 17 février 2023 (2eme semaine vacances) dans les locaux de L'USB à Bordeaux. Fred FEKKAR et Pascal LENCOU assureront l'encadrement de cette session.

12)Prévention Noyades avant et après saison :

La période de surveillance des baignades sur Lège-Cap Ferret s'étend de mi juin à mi septembre. Les évènements dramatiques de cette année démontrent, une fois de plus, que les risques de noyade sont de plus en plus récurrents sur notre littoral océanique du fait des conditions de mer défavorables et des conditions météo propices à une sur fréquentation des plages.

La Mairie, consciente de ce fait, cherche des solutions pour limiter les risques.

Le Club pourrait être sollicité pour la mise en place d'équipes de prévention des risques de noyade. La mise en place d'un tel dispositif ne pourra se faire qu'avec une forte anticipation et dans le strict respect du Référentiel des Procédures Opérationnelles de la FFSS relatif aux DPS (Dispositifs Prévisionnels de Secours).

La Politique Générale du Club ainsi présentée est soumise au vote de l'Assemblée et APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

VOTES	Contre 0	Abstention 0	Pour 11	R4 : Approuvée à l'unanimité
--------------	-----------------	---------------------	----------------	-------------------------------------

Résolution n°5 : Budget prévisionnel - Approbation de la Politique Budgétaire du Club :

[Retour Sommaire](#)

Les adhésions sont reconduites comme suit :

- Adhésion individuelle : Tarif unique de 100,00€ permettant d'obtenir la licence FFSS, l'accès aux créneaux piscine du dimanche matin (entraînement libre) et des tarifs préférentiels sur toutes nos formations et prestations ;
- Adhésion Cadres/Dirigeants/Bénévoles : 50,00€ permettant l'accès, gratuit (cadres diplômés) ou avec tarifs préférentiels (cadres non diplômés), à toutes les activités du Club sous réserve de participation à leur encadrement.

La tarification des différentes prestations est définie par le Comité Directeur.

Pour l'exercice budgétaire 2022, le Club prévoit des dépenses de fonctionnement en légère augmentation. Cela devra être compensé par des recettes de fonctionnement en conséquence.

Pour 2022 et 2023, de nouvelles dépenses de fonctionnement ne pourront apparaître que si les prestations envisagées permettent de couvrir ces dépenses (Formations Secourisme et BNSSA, École Estivale, ...).

Pour ce qui relève des recettes d'investissement, le Club renouvelle autant que possible ses demandes de subvention auprès des collectivités et organismes habituels et recherche des partenaires.

Les dépenses d'investissement à prévoir sur 2022 et 2023 sont les suivants :

- 1 Surfboat + Remorque Occasion Biarritz SC : 8000€ ;
- Bâche de protection Surfboat : 1500,00€ ;
- Personnalisation Surfboat : 2500€ ;
- 3 Surf-Rescue Soft 10'6 OceanPerf : 3270,00€ ;
- 4 Nipper-boards Rescue gonflables 8'10 Tiki Factory : 1554,00€ ;
- 1 Nipper-board 6'6 OceanPerf: 500,00€;
- 1 SUP MAHI Rescue gonflable tiki Factory : 654€ ;
- 1 Demi-bâche Barnum personnalisée : 160,00€ ;
- 2 Oriflammes personnalisées : 280,00€ ;
- 4 Polos FFSS : 160,00€ ;
- 1 jeu de Lycras Formateur personnalisés ;
- 1 jeu de Lycras stagiaire SSAL personnalisés.

Il est convenu que ces enveloppes prévisionnelles ne sont que des projections permettant une vision à moyen terme. Celles-ci sont susceptibles d'être ajustées, sur proposition du Bureau Exécutif, dans le respect des présentes orientations en fonction d'éventuelles nouvelles ressources, des dépenses de fonctionnement et d'investissement non prévues et des projets du Club au regard de son développement.

La Politique Budgétaire du Club ainsi présentée est soumise au vote de l'Assemblée et APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

VOTES	Contre 0	Abstention 0	Pour 11	R5 : Approuvée à l'unanimité
--------------	-----------------	---------------------	----------------	-------------------------------------

QUESTIONS DIVERSES

[Retour Sommaire](#)

En l'absence de questions diverses, Fred COLLEDANI remercie l'ensemble des personnes présentes, clôture l'Assemblée Générale et invite les participants à partager un moment convivial.

Fait à Lège Cap-Ferret le 07 novembre 2022

Le Secrétaire Général
Pascal LENCOU



Le Président
Fred COLLEDANI

